



CATALOGUE DE FORMATIONS 2021

DROIT DE LA SANTE AU TRAVAIL

DROIT SOCIAL



**toutes nos formations sont référencées auprès de la base de données DATADOCK ce qui assure une prise en charge financière des actions de formations du cabinet auprès des OPCA membres.*

50 rue Copernic – 75116 PARIS
Tél : (33) 1 45 00 84 78
Fax : (33) 1 45 01 27 54

86 rue Paul Bert – 69446 Lyon cedex 03
Tél : (33) 4 81 13 09 40
Fax : (33) 4 81 13 09 47

pouey@pouey-avocats.com
Groupement POUEY
POUEY AVOCATS
480 218 007 RCS LYON

EDITO

Madame, Monsieur,

Le cabinet **POUEY AVOCATS**, partenaire du Logement social, propose des formations claires et pratiques animées par des avocats.

Au-delà de nos formations en inter, nous pouvons vous proposer des formations en intra.

Olivier POUEY
Avocat Associé

SOMMAIRE

1- Télétravail - sécuriser les pratiques.....	p.4
2- Le droit de la santé au travail.....	p.6
3- Gérer les alertes.....	p.9
4- Les risques psychosociaux.....	p.11
5- Lésions professionnelles – contrôle des abus et des coûts.....	p.13
6- L'inaptitude au travail.....	p.16
7- Gestion administrative du personnel : gestion des relations individuelles et collectives de travail.....	p.18
8- Le CSE en pratique.....	p.20
9- Gestion sociale des fusions et transferts d'activités.....	p.22
10- Anticiper et faire face à un contrôle Urssaf.....	p.24

TELETRAVAIL

SECURISER LES PRATIQUES



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 28 janvier
- 8 juillet

LYON :

- 26 janvier
- 6 juillet

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

- Sécuriser les pratiques du télétravail
- Connaître l'état du droit positif suite à l'ANI sur le télétravail de décembre 2020

Programme

PARTIE 1 - Mettre en place le télétravail

1. Définition du télétravail
2. L'éligibilité du professionnel de santé
3. Négociation d'un accord d'entreprise ou mise en place d'une charte ?
4. Faut-il conclure un avenant au contrat de travail avec le professionnel de santé ? Quid du contenu ?
5. La question de la réversibilité du télétravail
6. Le télétravail en situation de crise

PARTIE 2 - Statut du télétravailleur

1. Prise en charge des coûts : au réel ou forfaitaire ?
2. Indemnité d'occupation du domicile à titre professionnel ?
3. Matériel : que doit fournir l'employeur ?
4. Egalité de traitement

PARTIE 3 - Organiser le télétravail

1. Comment décompter et contrôler le temps de travail ?
2. Entretien annuel lié au télétravail
3. Télétravail et forfait jours
4. Confidentialité des données : problèmes posés en pratique
5. Quelles conditions d'assurance ?

PARTIE 4 – Santé-sécurité du télétravailleur

1. Charge de travail et droit à la déconnexion
2. L'utilisation des écrans de visualisation
3. Télétravail et accident du travail
4. Visites de contrôle au domicile ?



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 28 janvier
- 8 juillet

LYON :

- 26 janvier
- 6 juillet

Pré-requis :

Ressources humaines



**Inter : 600 € HT par
personne**



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

**Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate**

Exercices pratiques

- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→QCM de compétences



3 jours



En inter : 2021

PARIS :

- 1,2,3 février
- 1,2,3 décembre

LYON :

- 27,28,29 janvier
- 15,16,17 décembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 1 800 € HT



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

LE DROIT DE LA SANTE AU TRAVAIL

Objectifs

- Acquérir, améliorer ou entretenir ses connaissances en matière de droit de la santé au travail.
- Connaître l'état du droit positif en matière de santé au travail (jurisprudence France Telecom, risque COVID-19, modalités du recours contre les avis du médecin du travail, ...).

Programme

PARTIE 1 : La prévention des risques en matière de santé et sécurité au travail

Chapitre 1 : Les sources du droit de la santé et de la sécurité au travail

1. Les sources supranationales

- Les sources internationales
- Les principaux textes de l'Union européenne visant la santé et la sécurité au travail

2. Les sources nationales

- Sources étatiques
- Sources conventionnelles

3. Les sources techniques

- Les normes ISO
- Les autres normes en santé et sécurité au travail

Chapitre 2 : Les acteurs de la prévention

1. Les acteurs de l'entreprise contribuant à la prévention des risques

- L'employeur, managers, salariés
- Les représentants du personnel
- Les personnels de santé au travail de l'entreprise
→ Complémentarité et coordination des acteurs dans une démarche collective partagée
→ Démarche de management de la prévention avec une approche participative



3 jours



En inter : 2021

PARIS :

- 1,2,3 février
- 1,2,3 décembre

LYON :

- 27,28,29 janvier
- 15,16,17 décembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 1 800 € HT



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

2. Les acteurs extérieurs à l'entreprise

- Les SIST
- Les services de l'Etat
- Les organismes de sécurité sociale
- Les organismes spécialisés

Chapitre 3 : La mise en œuvre de la prévention

1. L'obligation de sécurité et les principes généraux de la prévention

- L'obligation de sécurité
→ Les obligations du salarié
- Prévention et évaluation des risques
→ Obligations de l'employeur en matière de pénibilité
→ Santé au travail et QVT

2. Les outils de la prévention

- Le règlement intérieur
- L'évaluation des risques et le DUERP
- Documents obligatoires
- L'information et la formation
- L'affichage
- La coordination de l'intervention de plusieurs entreprises

3. Les situations de danger grave et imminent

- Le droit d'alerte
- Le droit de retrait

PARTIE 2 : La réalisation des risques en matière de santé et sécurité au travail

Chapitre 4 : Les risques professionnels

1. Définition des différents risques professionnels

- L'accident du travail
- Les accidents de trajet
- Les maladies professionnelles

2. Les principales familles de risque

- RPS
- TMS
- Addictions, ...
→ Cas du télétravail



3 jours



En inter : 2021

PARIS :

- 1,2,3 février
- 1,2,3 décembre

LYON :

- 27,28,29 janvier
- 15,16,17 décembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 1 800 € HT



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

- Prestations du régime général : maladie, accidents du travail (AT), maladies professionnelles (MP), temps partiel thérapeutique
- Le contrôle des arrêts de travail
- Notions d'incapacité, invalidité, nouvelle lésion, rechute

Chapitre 5 : Le régime de l'inaptitude et le maintien dans l'emploi

1. L'inaptitude

- La définition de l'inaptitude
- La déclaration d'inaptitude
- La contestation de l'avis d'inaptitude (et plus largement des avis du médecin du travail avec les dernières actualités)

2. Le reclassement

- Les conditions du reclassement
- Le refus du salarié du reclassement

3. Le licenciement pour inaptitude

- Les modalités du licenciement pour inaptitude
- Les indemnités du licenciement pour inaptitude

Chapitre 6 : La sanction

1. La tarification des AT/MP

- Les règles de tarification
 - Conditions de prise en charge du COVID-19
- L'incidence des fautes (faute inexcusable, faute intentionnelle)

2. La responsabilité pénale

- Les personnes responsables
- Les principales infractions et sanctions encourues
 - Apports du jugement France Telecom

Exercices pratiques

- Etude et analyse d'arrêts de jurisprudence
- Réponse aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→ QCM de compétences

GERER LES ALERTES



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 4 février
- 17 juin

LYON :

- 2 février
- 15 juin

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

Plainte de harcèlement moral ou sexuel, alertes professionnelles, vol, faux arrêt maladie, faux CV, agression d'un salarié, droit de retrait, agissements sexistes, pratique addictive, radicalisation, déclaration d'accident du travail, ... **comment gérer ces alertes ?**

Programme

PARTIE 1 – DRH – Que faire et ne pas faire ?

1. Dans quels cas agir ? Dans quels cas c'est obligatoire ? article 40 CPP
2. Qui gère l'alerte ? Ressources internes, personnes extérieures ? Faut-il y associer le CSE ? Rôle des référents
3. Comment agir ? Faut-il mener une enquête ? Comment ? Les témoignages peuvent-ils être anonymes ? article 202 CPC - Quelle est la durée recommandée pour une enquête ? Quels sont les « pouvoirs d'instruction » des RH ? Quid de la loi « Sapin II » ? L'impact du RGPD

PARTIE 2 – IRP – Quel pouvoir ? Quel rôle ?

1. Droit d'alerte du CSE. Dans quels cas ?
2. Recours à un expert. Dans quels cas ?
3. Inspection et enquête : quelles différences ? Quelles finalités ?
4. Comment s'articulent-elles avec les enquêtes de l'employeur ?

PARTIE 3 – Personnes extérieures – Quel pouvoir ? Quel rôle ?

1. Inspecteur du travail, Médecin du travail, Défenseur des droits, Avocat, Psychologue du travail, Médiateur, ...
2. Quels pouvoirs ?
3. Quels rôles ?



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 4 février
- 17 juin

LYON :

- 2 février
- 15 juin

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

PARTIE 4 – L’action pénale

1. Dans quel type de situation ?
2. Comment déclencher l’action publique ?
3. Quel est le principe de l’opportunité des poursuites ?
4. Quels principes gouvernent l’enquête pénale ?
5. Quelles articulations avec l’enquête de l’employeur ou des IRP ?

PARTIE 5 – Que faire du résultat des actions menées ?

1. Comment accompagner la victime ?
2. Quel pouvoir de sanction de l’employeur ?
3. Quels risques pour l’employeur en cas de passivité ou de complaisance ?
4. Quelles conséquences en cas de classement sans suite ?

Exercices pratiques

- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants

Méthode d’évaluation

→QCM de compétences

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 11 mars
- 16 novembre

LYON :

- 9 mars
- 18 novembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

- Acquérir, améliorer ou entretenir ses connaissances en matière de risques psychosociaux.
- Connaître le cadre juridique relatif aux risques psychosociaux.

Programme

1. Le contexte législatif et réglementaire

L'obligation de sécurité de l'employeur, ses conséquences sur la protection de la santé mentale

2. Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?

- Stress au travail
- Harcèlement moral
- Harcèlement sexuel
- Agissements sexistes
- Violence au travail et incivilités
- Burn out – Bore out
 - La qualité de vie au travail
 - Focus sur la charge de travail : l'évaluer pour chaque collaborateur, une obligation forte pour les entreprises avec de nouveaux risques juridiques (fragilisation du forfait jours, reconnaissance de la faute inexcusable, ...)

3. Obligations et responsabilités de l'employeur

- La protection de la santé mentale des salariés
- Identifier les risques et prévenir les risques
- Gérer les alertes
 - Focus sur l'enquête

4. Un système de réparation des risques psychosociaux compliqué

- Accident du travail – la problématique du fait soudain « *le choc psychologique* »
- Maladie professionnelle
- Absence de tableau de maladie professionnelle



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 11 mars
- 16 novembre

LYON :

- 9 mars
- 18 novembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

- La problématique du taux d'incapacité
- Les contraintes de la procédure à engager devant un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP)
- La composition de la commission C.R.R.M.P.

5. Les risques psychosociaux en justice

- En matière civile
- En matière pénale

Exercices pratiques

- Etude de cas concrets
- Réponses aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→QCM de compétences

LESIONS PROFESSIONNELLES : CONTROLE DES ABUS ET DES COUTS



1 jour



En inter

PARIS :

- 2 mars
- 28 septembre

LYON :

- 4 mars
- 30 septembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUÉY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

- Par sa politique en matière de santé et sécurité au travail, l'entreprise vise à réduire au minimum la sinistralité en matière d'AT/MP. Or, le régime d'indemnisation repose essentiellement sur la confiance accordée aux déclarations des travailleurs. Toutefois, la facilité avec laquelle les AT/MP sont reconnus et le fait que l'indemnisation soit généreuse pavent la voie à des abus.
- L'employeur qui finance les coûts du régime d'indemnisation des lésions professionnelles est légitime à questionner une réclamation douteuse et à agir si ses doutes se confirment. De même, il lui est tout aussi légitime d'intervenir lorsqu'une lésion présente une évolution hors norme ou s'il en découle des coûts injustes ou disproportionnés.

Programme

PARTIE 1 : Mesurer les risques

Titre 1 : Définition des éléments de la valeur du risque

1. L'accident du travail (AT)

→ Une évolution de la notion défavorable aux entreprises

2. L'accident de trajet

4. La maladie professionnelle

5. La nouvelle lésion

→ Une appréciation favorable au salarié

6. La rechute

7. Le taux d'Incapacité Permanente Partielle

8. La faute inexcusable



1 jour



En inter

PARIS :

- 2 mars
- 28 septembre

LYON :

- 4 mars
- 30 septembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Titre 2 : Comprendre les règles de tarification et leurs conséquences pour l'entreprise

1. Les règles de tarification

→ Imputation des incapacités temporaires et des incapacités permanentes mais pas seulement

→ Les taux fonctions supports

→ L'impact de la responsabilité d'un tiers

→ Exercice : simulation de l'incidence financière d'un dossier sur le taux AT/MP

2. L'incidence financière de la faute inexcusable

PARTIE 2 : Procédure de reconnaissance

Titre 1 : L'accident du travail

1. La déclaration d'accident du travail

→ Distinguer le témoin de la 1^{ère} personne avisée

2. L'émission de réserves

→ Comment bien motiver ses réserves

3. La procédure d'enquête

4. La consultation du dossier

5. La notification de la décision

Titre 2 : La maladie professionnelle

1. La déclaration de maladie professionnelle et le certificat médical initial

2. La procédure d'enquête

3. La consultation du dossier

4. Le délai d'instruction et la notification de la décision

5. La saisine du CRRMP

→ Le cas du COVID-19



1 jour



En inter

PARIS :

- 2 mars
- 28 septembre

LYON :

- 4 mars
- 30 septembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

PARTIE 3 : Voies de recours possibles en matière d'AT/MP

Titre 1 : Contestation de l'AT/MP ou de son évolution hors norme

1. Contestation sur la forme
2. Contestation sur le fond

Titre 2 : Contestation du taux employeur (juridiction compétente, délais)

1. La prescription
2. Les erreurs de calcul ou d'imputation

Titre 3 : Contestation du taux d'incapacité

1. Le fond
2. La procédure

Titre 4 : Demande d'imputation au compte spécial

PARTIE 4 : La faute inexcusable de l'employeur

Titre 1 : Définition et procédure

1. Définition
2. Déroulement de la procédure

Titre 2 : Effets pour la victime ou ses ayants droits et l'employeur

Exercices pratiques

- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→QCM de compétences

L'INAPTITUDE AU TRAVAIL



1 jour



En inter

PARIS :

- 28 janvier
- 9 décembre

LYON :

- 26 janvier
- 7 décembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

- Acquérir, améliorer ou entretenir ses connaissances en matière d'inaptitude au travail
- Connaître l'état du droit positif en matière d'inaptitude au travail

Programme

1. La constatation de l'inaptitude

- Le rôle du médecin du travail
- Les examens médicaux pouvant donner lieu à un avis d'inaptitude
- La procédure de constatation de l'inaptitude depuis le 1^{er} janvier 2017
- Un renforcement des mesures préventives
- Une présomption d'aptitude à la suite d'un accident ou d'une maladie

2. La contestation des avis du médecin du travail devant le Conseil de Prud'hommes selon la procédure accélérée au fond

- La procédure de contestation des avis du médecin du travail
- Les décisions appliquant la réforme sur la contestation des avis du médecin du travail : état de la jurisprudence

3. Le reclassement du salarié inapte

- Les cas dans lesquels l'employeur n'a pas à effectuer des recherches de reclassement
- La consultation préalable du CSE
- La recherche de reclassement

4. Le licenciement pour inaptitude

- La justification du licenciement : motifs légitimes
- Les suites du licenciement
- Les indemnités liées au licenciement pour inaptitude (professionnelle ou non professionnelle)
- Les sanctions applicables au licenciement irrégulier, abusif ou nul



1 jour



En inter

PARIS :

- 28 janvier
- 9 décembre

LYON :

- 26 janvier
- 7 décembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

5. Les cas particuliers

- L'intercurrence d'une procédure d'incapacité et d'un projet de rupture conventionnelle
- Les salariés en CDD
- Les salariés déclarés invalides
- Les travailleurs intérimaires
- Les salariés protégés

Exercices pratiques

- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→ QCM de compétences



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 23 mars
- 14 septembre

LYON :

- 25 mars
- 16 septembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL : GESTION DES RELATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DE TRAVAIL

Objectifs

- Maîtriser la pratique et le juridique pour une gestion efficace de ses missions.

Programme

1. Le recrutement

- Les modalités précédant l'embauche
- La promesse d'embauche
- Les formalités liées à l'embauche

2. La conclusion du contrat de travail

- Le contrat de travail à durée indéterminée
- Le contrat de travail à durée déterminée
- Le contrat de travail temporaire

3. La vie du contrat de travail

- Le suivi médical
- La gestion des absences
- Le retour suite à une absence pour raison médicale
- L'exercice du pouvoir disciplinaire
- La durée du travail

4. La rupture du contrat de travail

- La rupture du contrat de travail à durée indéterminée



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 23 mars
- 14 septembre

LYON :

- 25 mars
- 16 septembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

- La rupture du contrat de travail à durée déterminée
- La rupture du contrat de travail temporaire
- Les obligations consécutives à la rupture

5. Le CSE en pratique

- Organiser les élections professionnelles du CSE
- Le statut des représentants du personnel
- Maîtriser les moyens des représentants du personnel
- Informer et consulter les IRP : processus, modalités, risques
- Les initiatives possibles des représentants du personnel

Exercices pratiques

- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→QCM de compétences

LE CSE EN PRATIQUE



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 24 mars
- 13 septembre

LYON :

- 26 mars
- 17 septembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

- Connaître l'état du droit positif en matière de droit social.

Programme

1. Mettre en place le CSE

- Déterminer le calendrier et le périmètre de mise en place du Comité Social et Economique
- Organiser les élections du CSE : nouveautés dans le processus électoral, dans le contenu et la négociation du PAP...

2. Le statut des représentants du personnel

- Le crédit d'heures : volume, utilisation, paiement, contestation...
- La protection contre le licenciement
- L'évolution des carrières et l'évaluation des représentants du personnel

3. Maîtriser les moyens des représentants du personnel

- Les moyens financiers du nouveau CSE : les deux budgets
- Les formations économiques et en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- Les moyens matériels : la mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement
- Les commissions du CSE (dont la commission santé, sécurité et conditions de travail)
- Le règlement intérieur du CSE



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 24 mars
- 13 septembre

LYON :

- 26 mars
- 17 septembre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

4. Informer et consulter les IRP : processus, modalités, risques

- Mettre en place et gérer les processus d'information et de consultation du CSE
- La Base de Données Economiques et Sociales (BDES) : contenu, alimentation, accès des IRP, diffusion des informations
- Les participants aux réunions
- Le rôle des acteurs : les différentes fonctions au sein du CSE, le rôle de l'employeur en tant que Président, les rôles du Secrétaire et du Trésorier, la possibilité de prévoir d'autres fonctions
- L'animation des réunions : ordre du jour, déroulement, procès-verbal, incidents...

5. Les initiatives des représentants du personnel

- Les attributions économiques et en matière sociale et culturelle
- Les initiatives possibles pour le nouveau CSE : droit d'alerte et recours aux expertises
- Le contrôle des initiatives par l'entreprise et les modalités de réaction

Exercices pratiques

- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→QCM de compétences



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 4 mars
- 8 juin

LYON :

- 2 mars
- 10 juin

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

GESTION SOCIALE DES FUSIONS ET TRANSFERTS D'ACTIVITES

Objectifs

- Mesurer les conséquences juridiques et sociales d'une fusion et autres transferts d'activités
- Comprendre les modalités de transfert des contrats de travail.
- Respecter les obligations de consultation préalable des IRP.
- Gérer l'impact des fusions et autres transferts d'activités sur les normes collectives, les régimes de retraites de prévoyance, ...

Programme

1. **Comment définir la fusion et autres types de transfert d'activités ?**
 - Distinguer les différentes situations de transfert : fusion, société de coordination, transformation de forme juridique, ...
 - Les enjeux des restructurations
 - La nécessité d'anticiper ces opérations
2. **Respecter les obligations préalables à la démarche envers les IRP**
 - Les différents niveaux de consultation
 - Contenu et date de remise des informations nécessaires à la consultation
 - Sanction en cas de non-respect des obligations



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 4 mars
- 8 juin

LYON :

- 2 mars
- 10 juin

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

3. Impacts des fusions et transferts d'entreprise sur les régimes de protection sociale complémentaire, d'épargne salariale

- Conséquences en matière de retraite complémentaire
- Conséquences en matière d'épargne salariale (intéressement, PEE, PERCO, ...)
- Conséquences sur les contrats d'assurance : régime de prévoyance et régime de retraite supplémentaire

Exercices pratiques

- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→ QCM de compétences

ANTICIPER ET FAIRE FACE A UN CONTROLE URSSAF



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 9 mars
- 26 octobre

LYON :

- 11 mars
- 28 octobre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

- Gérer efficacement un contrôle URSSAF.

Programme

1. Identifier les principaux postes à risque

- Avantages en nature et frais professionnels : dernières précisions sur leur évaluation
- Contributions patronales de prévoyance et retraite supplémentaire : dernières précisions
- Indemnités de rupture du contrat de travail : nouvelles règles d'assujettissement
- Prestations versées par les CSE : maîtriser le régime des cotisations

2. Prévenir le risque de redressement

- Renforcement des droits des employeurs après le décret du 8 juillet 2016
- Le rescrit social : une opportunité à saisir
- Opposer la doctrine de l'Administration : incidences pratiques de ce droit
- Comment transiger avec une Urssaf ?

3. Mieux appréhender le contrôle : les pouvoirs des inspecteurs

- Droit d'interroger les salariés
- Les modalités du recours aux techniques de l'échantillonnage
- Les modalités du contrôle sur pièce



1 jour



En inter : 2021

PARIS :

- 9 mars
- 26 octobre

LYON :

- 11 mars
- 28 octobre

Pré-requis :

Ressources humaines



Inter : 600 € HT par personne



DataDock

Accessible aux personnes en situation de handicap

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

4. Que faire suite à un contrôle ?

- Comment répondre aux observations de l'Inspecteur ?
- Redressement et mise en demeure : nouvelles conditions de validité et conséquences

5. Quelle stratégie adopter suite à un redressement ?

- Faut-il payer avant de contester ?
- Les majorations encourues
- Vérifier l'existence d'une décision implicite de non-assujettissement
- Les modalités de contestation d'une mise en demeure

6. Analyse de la jurisprudence récente concernant les règles de forme

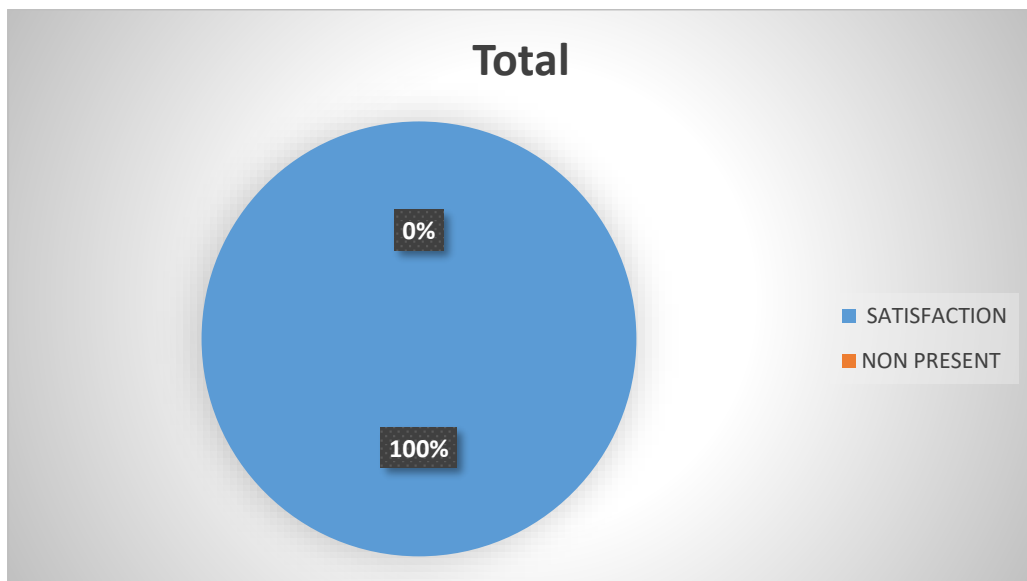
Exercices pratiques

- Etude de cas concrets et mises en situation
- Réponses aux questions pratiques des participants

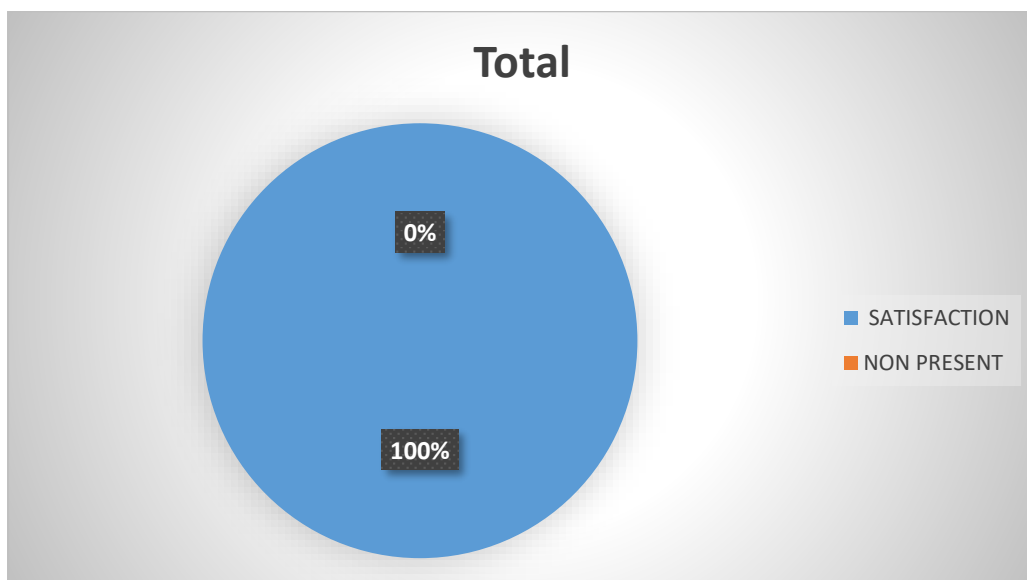
Méthode d'évaluation

→QCM de compétences

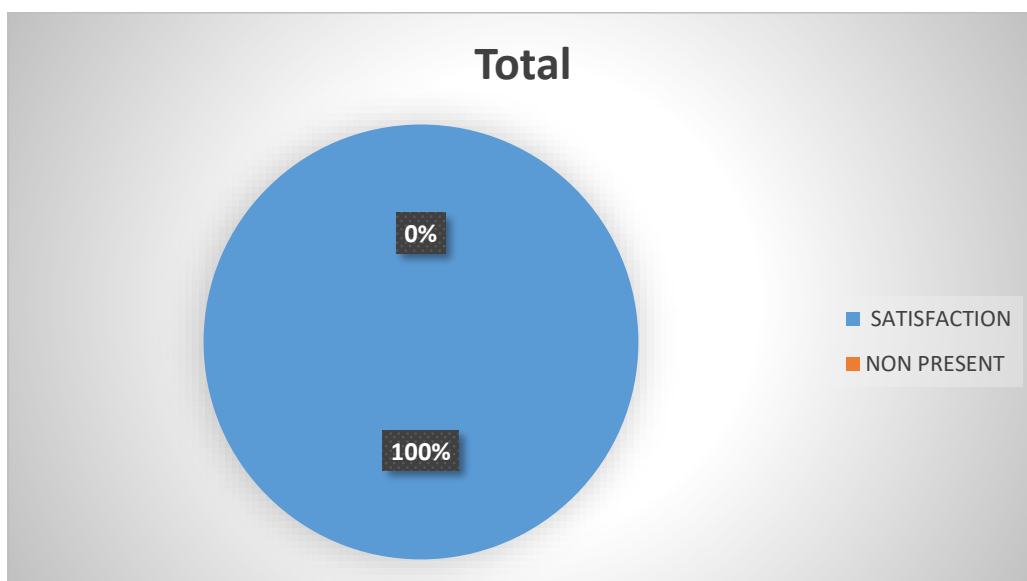
Taux de présence et de satisfaction au 20 avril 2021



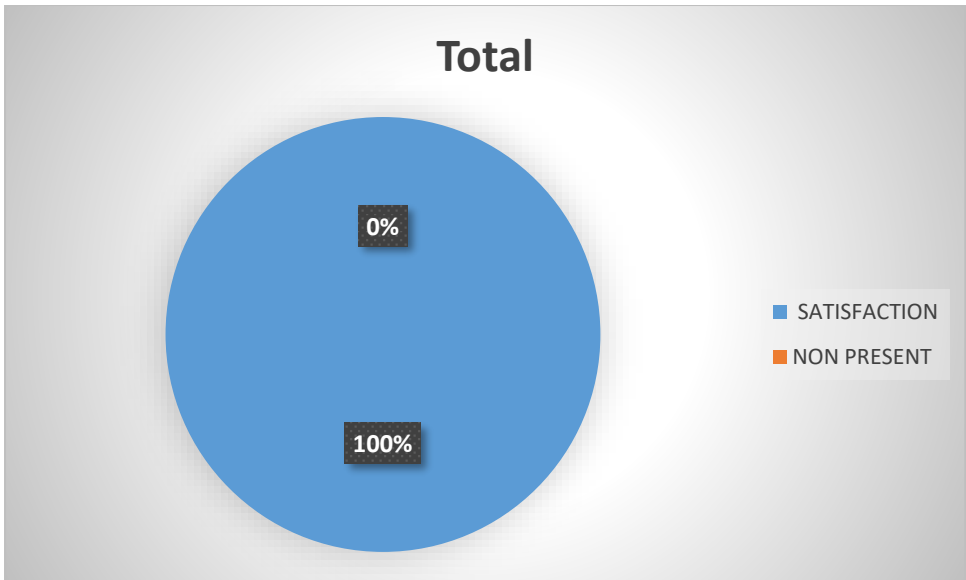
DMST



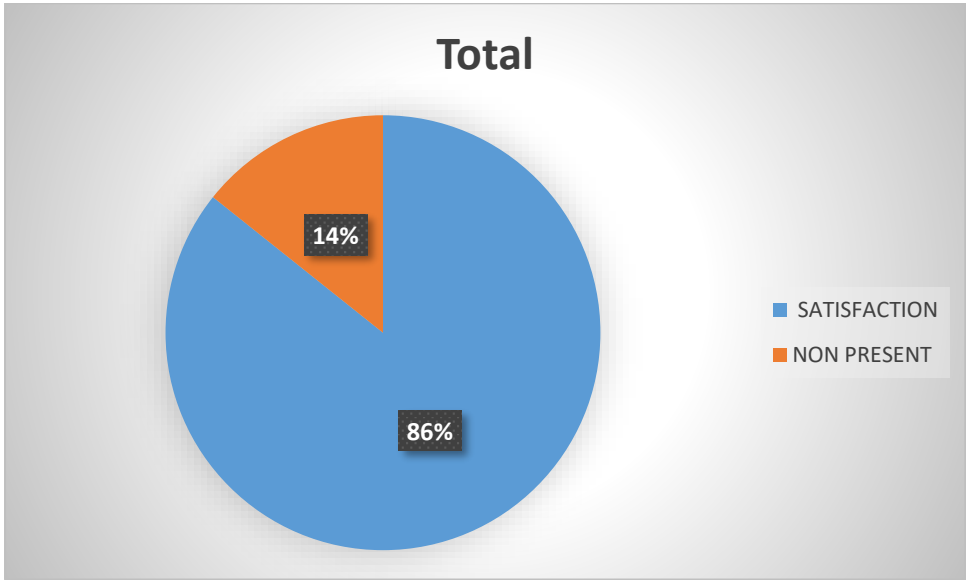
Inaptitude



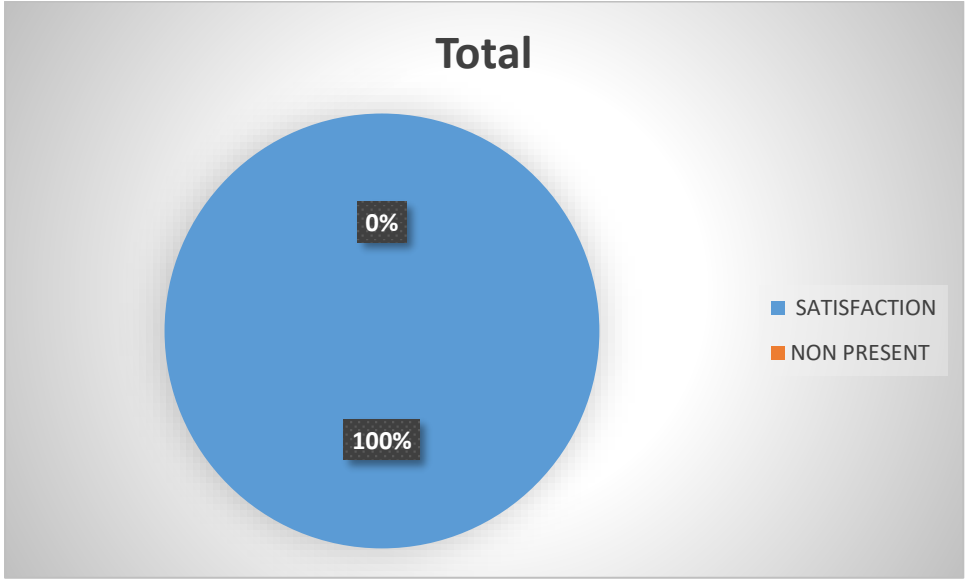
CONTRÔLE URSSAF



GESTION ADMIN



LOI LECOCQ



LOI SANTE AU TRAVAIL

BULLETIN D'INSCRIPTION

Par courriel	Par courrier	Téléphone / Fax
afabre@pouey-avocats.com	POUEY AVOCATS Service formation 86 rue Paul Bert 69446 LYON cedex 03	Tél : 04 81 13 09 40 Fax : 04 81 13 09 47

ETABLISSEMENT

Etablissement :
 Adresse :
 Courriel :
 Tél : Fax :

PARTICIPANT

M/MME :
 Fonction :
 Courriel :

RESPONSABLE DE FORMATION

M/MME :
 Fonction :
 Courriel :
 Tél :

ADRESSE DE FACTURATION

A remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'un autre établissement

Nom de l'organisme collecteur :
 Adresse :
 N° de prise en charge du dossier : Personne à contacter :
 Tél : Fax : Courriel :

FORMATION

Titre :
 Nombre de jours : Dates : Lieu :
 Tarifs : € HT € TTC (TVA : 20%)

A :
 Le :
 Cachet et signature

- Ci-joint un chèque à l'Ordre de POUHEY AVOCATS
- Règlement à réception de la facture
- Règlement effectué par l'Organisme collecteur
- Envoyer la facture en exemplaires à cette adresse :
 (si différente de celle de l'établissement ou de l'organisme collecteur)

POUEY AVOCATS * SELARL au capital de 10 000€ - RCS LYON 480 218 007 * SIRET 480218 007 00023 * NAF 6910Z * N° d'activité : 82 69 11566 69